

COMMUNE DE CIRON-



LA LANTERNE

N°77-JUILLET 2020

LE MOT DU MAIRE

Chère concitoyenne, cher concitoyen,

Le 15 mars, au début du confinement, vous avez élu votre nouveau conseil.

Au nom de tous ses membres, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée.

Puis la pandémie de la covid 19 s'est développée stoppant l'activité et la vie sociale de notre pays. Pendant ces deux mois de confinement seules les activités nécessaires à la lutte contre la pandémie et celles nécessaires à la vie quotidienne ont fonctionné.

Je tiens au nom de tous à remercier, les professionnels de santé, les personnels assurant l'aide à la personne, les facteurs, les éboueurs, les routiers, les commerçants de l'alimentaire pour leur engagement et leur dévouement pendant cette sombre période.

Si l'épidémie a touché principalement l'Est de notre pays et la région parisienne, notre département n'a pas été épargné et quelques cas se sont déclarés sur notre commune mais aucun ne s'est terminé par un décès.

J'espère que maintenant tout le monde a retrouvé la santé.

Suite au déconfinement débuté le 11 mai, le nouveau conseil a pu se réunir le 23 mai pour élire le maire et les adjoints, les représentants à la communauté de communes, aux syndicats intercommunaux ainsi que les membres des commissions communales.

Dans quelques jours, nous allons voter le budget et ensuite mettre en œuvre notre programme :

- Poursuivre l'embellissement des bourgs avec l'aménagement de la traverse de Scoury
- Améliorer les bâtiments communaux avec la rénovation thermique de la mairie, de l'agence postale et des logements adjacents
- Accompagner les entreprises existantes et aider à l'installation de nouvelles
- Maintenir les services de proximité
- Soutenir les associations

Nous restons également à votre écoute pour que CIRON reste une commune au développement harmonieux où chacun est heureux de vivre.

Le nouveau conseil municipal



De gauche à droite

1^{er} rang : Marie-Noëlle CHAULET- Sylvie LABELLE (1^{ère} adjointe) - Marie DOS REIS VIANA- Alain BLANCHARD (2^{ème} adjoint) - Jérôme BLONDEAU- Dominique RIPPEL

Sur les marches : Gérard DEFEZ(Maire)- Jean Marie PAGNARD- Karine SOULAS

3^{ème} rang : Geoffroy VIGNES (3^{ème} adjoint) -Laurent GOUBARD-Bruno LAFOUX- Didier PONTON- Lionel BROUARD (4^{ème} adjoint) -Françoise CREPIN.

Etat Civil

Naissances :

Grâce, Amélie, Dorothée HERMELINE	née le 25 février	à Poitiers
Line, Catherine, Martine HORTHOLARY	née le 7 mars	à Châteauroux
Eydenn, Claude, Michel PELLOQUIN	né le 08 avril	à Châtellerault

Félicitations aux parents et heureuse vie aux enfants

Décès :

Ginette PERRIN	le 03 janvier	au Blanc
Francine SEURON	le 31 janvier	à Ciron
Marie-Louise ROULIN	le 29 avril	à Chatillon sur Indre
Patrick THIEL	le 04 juin	à Ciron

Inhumations :

Jacky QUINQUAUD	le 09 janvier	venant de Châteauroux
Charles Joseph SICARD CAZENEUVE	le 12 mars	venant de Le Blanc
Eliane SIMONNET	le 20 avril	venant de Le Blanc
Gilberte MAROIS	le 12 mai	venant de Montmorillon
Bernard DIES	le 14 mai	venant de Le Blanc
Andrée GILLET	le 08 juin	venant de Le Blanc
Alice LAMBERT	le 17 juin	venant de St Prest

Nos condoléances attristées aux familles de ceux qui nous ont quittés.

Informations :

Cérémonies commémoratives :

- Commémoration du 10 juillet 1944,
En raison de l'épidémie du Coronavirus, la journée commémorative n'aura pas lieu cependant un dépôt de gerbe est prévue le dimanche 12 juillet à 16h aux Descends.

- Cérémonie du 14 juillet à 11h 30 au Monument aux Morts

Les journées commémoratives nationales :

Les bâtiments publics et les monuments sont régulièrement pavoisés.

Si pour certaines dates aucun doute n'est permis, le 08 mai, le 14 juillet, le 11 novembre, d'autres méritent plus de précisions.

11 mars	Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme
19 mars	Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
7 avril	Commémoration annuelle du génocide des tutsi
24 avril	Commémoration annuelle du génocide arménien de 1915
Dernier dimanche d'avril	Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation
8 mai	Commémoration de la victoire du 8 mai 1945
9 mai	Journée de l'Europe (commémoration de la Déclaration Schuman)
2 ^{ème} dimanche mai	Fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme
10 mai	Commémoration annuelle en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage
23 mai	Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage
27 mai	Journée nationale de la Résistance
8 juin	Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine
18 juin	Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi
14 juillet	Fête nationale
16 juillet	Journée nationale à la mémoire des victimes de crimes racistes et antisémites de l'Etat Français et d'hommage aux « Justes » de France.
25 septembre	Journée nationale d'hommage aux harkis et aux autres membres des formations supplétives
11 novembre	Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, commémoration de la victoire et de la paix et hommage rendu à tous les morts pour la France
5 décembre	Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Ramassage des monstres

Le ramassage des encombrants (gros électroménager, matelas sommier, canapé) aura lieu **le mercredi 05 août**. S'inscrire en mairie (tel : 02 54 37 95 92).

Fermeture de la mairie

En raison des congés, la mairie sera fermée :

Du 13 au 15 juillet inclus

Du 30 juillet au 01 août inclus

Les après midi du 10 août au 22 août

Du 24 au 29 août inclus

En cas d'urgence s'adresser au Maire ou aux adjoints

Histoire de CIRON

Le nouveau conseil municipal souhaite réunir un groupe de personnes pour travailler sur le passé historique de notre commune.

Si vous êtes intéressé, inscrivez vous en mairie, une première réunion est prévue en septembre

.

La mэрule dit « mangeur de bois »

La mэрule champignon lignivore peut occasionner des désordres importants sur la stabilité d'un bâtiment et des conséquences sanitaires pour les occupants.

Au cours de ces dernières années quelques cas isolés de contaminations avérés ont été révélés dans le département de l'Indre.

Si vous êtes touchés par ce champignon, il faut impérativement le signaler en mairie pour que les mesures adéquates soient mises en place.

PANDEMIE DE COVID 19

Ce début d'année 2020, a été marqué par l'arrivée d'un nouveau virus à l'échelle mondiale. D'abord très loin de la France, il s'est notamment très vite rapproché de nos voisins Italiens et Espagnols, mettant ces pays en grande difficulté, face au nombre très important de cas de malades et de décès.

Notre pays a ensuite été submergé par cette vague de virus, qui a mis à mal l'organisation de nombreux hôpitaux, afin de pouvoir répondre à une demande de soins sans cesse croissante. A cause de sa virulence et de son fort pouvoir de contagion, ce nouveau coronavirus a infecté un grand nombre de citoyens français et les malades les plus fragiles y ont laissé leur vie. C'est ainsi, dans le but, de freiner cette épidémie, que le pays a été mis à l'arrêt pendant plusieurs semaines.

Notre département, tout comme notre commune, n'ont pas été épargnés par le COVID 19. Chacun de ses habitants a été impacté d'une façon ou d'une autre dans sa vie quotidienne, que

ce soit en étant confronté directement à la maladie, soit en devant respecter les restrictions sur notre vie quotidienne, imposées par le Gouvernement.

Pour beaucoup d'entre nous, le travail s'est arrêté ou a été modifié (télétravail, chômage partiel), engendrant beaucoup de questionnements et de stress, quant à la reprise d'une activité, une perte de salaire ou de perte de chiffre d'affaire.

Pour d'autres au contraire, cela a été un temps de forte activité. En effet, en première ligne, les professionnels de santé, les ambulanciers, les pompiers, les personnels de restauration et de ménage, et bien d'autres, travaillant soit en structures médicales, soit à domicile, ont répondu présent face à l'afflux de personnes malades.

D'autres professionnels, eux aussi indispensables à la continuité de la vie quotidienne, ont assuré un service de proximité de qualité ; notamment les commerçants d'alimentation, les éboueurs, les facteurs, les forces de l'ordre, etc...

Les plus jeunes d'entre nous, ont également dû expérimenter une nouvelle façon d'apprendre et de travailler, en faisant cours à la maison, aidés de leurs parents ou accompagnés à distance par leurs professeurs.

Cette période a été source de grandes inquiétudes pour chacun d'entre nous, les restrictions de circulation et de sorties n'ont pas toujours été faciles à supporter, notamment pour les personnes les plus fragiles, seules ou isolées. Les liens familiaux et amicaux ont été rompus physiquement pour un temps, majorant ce sentiment de solitude, notamment pour nos aînés dans les maisons de retraite ou seuls à la maison.

A ce jour, l'épidémie en France, régresse fortement y compris dans notre département. N'oublions pas que le virus reste virulent dans d'autres pays, notamment en Amérique du Sud où il fait des ravages sur une population pauvre.

Selon les directives du Gouvernement, nous pouvons à nouveau nous déplacer et consommer librement, même si tous les secteurs n'ont pas encore repris leur activité.

Nous pouvons à nouveau rendre visite à nos familles, amis, reprendre notre travail et pour certains enfants, retourner en classe.

Dans ce temps de retour à vie « normale », il est important de continuer à respecter les mesures barrières (port de masques, lavage régulier des mains) et de surveiller des signes de toux, de fièvre ou de difficultés respiratoires, afin d'éviter un maximum tout nouveau foyer de contamination. Chacun d'entre nous, doit pouvoir continuer à se protéger et à protéger les autres, en poursuivant l'effort collectif qui a permis la fin du confinement.

Dans ce but, la commune de Ciron a débuté fin mai, la distribution de masques réutilisables à ses habitants, financés par la mairie et le Conseil Départemental de l'Indre.

Nous espérons ainsi réussir à combattre ce nouveau virus, qui nous a ainsi rappelé la faiblesse de l'Humain face à la puissance de la nature.

Prenez soin de vous et de vos proches.

J. Blondeau

BIEN PORTER LE MASQUE POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES DU CORONAVIRUS

LE METTRE ET L'ENLEVER



1 Se laver les mains à l'eau et au savon ou à la solution hydroalcoolique



2 Prendre le masque par les élastiques et les passer derrière les oreilles



3 Ajuster le masque de façon à couvrir nez, bouche et menton. Ne plus toucher une fois posé



4 Retirer le masque par les élastiques. Ne pas toucher l'extérieur du masque ni le visage. Se laver les mains



À NE PAS FAIRE!



CHANGER LE MASQUE:

Toutes les 4h
Si le masque s'humidifie
Si le masque est endommagé



Le laver s'il est en tissu **OU** Le jeter s'il est à usage unique

MASQUE EN TISSU : LE LAVER ET LE SÉCHER



OU



Placer le masque dans le lave-linge à 60°C au - 30 min

En attendant de le laver, mettre le masque dans un sac plastique fermé ou une boîte hermétique

PUIS



ou

Sécher au sèche-cheveux, au sèche-linge ou à défaut le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée

En 2h max.

Respecter le nombre de lavages préconisés par le fournisseur



ATTENTION



Pas d'adoucissant



Pas d'alcool ni de javel au lavage



Pas de congélateur



Pas de micro-ondes

EN CAS DE DOUTE

Vous pouvez contacter :

- Votre médecin traitant
- Le 15
- Le 0 800 130 000



Élaboré avec les recommandations de l'AFNOR
Source : www.gouvernement.fr



Travaux du Conseil Municipal

1^{er} semestre 2020

Séance du 27 janvier

- *Demande DETR*

Une demande de subvention est déposée auprès des services de la Sous-Préfecture pour financer le changement d'éclairages publics énergivores :

Le projecteur de la Lanterne des Morts, les projecteurs encastrés porte de l'église, les projecteurs du terrain de pétanque, les éclairages signalant la borne de recharge électrique.

La dépense est estimée à 7 622.70€HT, la subvention sollicitée à 40% soit 3 049.08€.

- *Vente et achat de terrain Consorts Roi*

Suite au bornage des parcelles la commune va vendre à Madame Roi et Madame DELON la parcelle AT n°133 d'une superficie de 11m² et la commune va acheter les parcelles AT n°136 et 135 d'une contenance de 93m², au prix de 1€ le m² Les actes administratifs seront rédigés par la commune.

- *Indemnité du Maire et des Adjointes*

L'article 96 de la loi du 27 décembre 2019 a modifié les conditions d'attribution des indemnités de fonction. La loi confirme l'automatisme des indemnités aux taux plafonds sauf si le maire et les adjoints souhaitent les moduler à la baisse.

Après délibération, les indemnités sont fixées selon les taux définis ci -dessous :

Nom-Prénom	Fonction	Indemnités	
		Taux maximal	Taux voté
DEFEZ Gérard	Maire	40.3	24.8
LABELLE Sylvie	1er adjoint	10.7	5.1
BLANCHARD Alain	2ème adjoint	10.7	5.1
VIGNES Geoffroy	3ème adjoint	10.7	5.1
VIOLLET Richard	4ème adjoint	10.7	5.1

- *Approbation statuts du syndicat A.G.E.D.I*

Le conseil municipal approuve le passage du syndicat mixte fermé en syndicat mixte ouvert ainsi que ses nouveaux statuts.

Séance du 27 février

- *Comptes administratifs 2019*

Les comptes administratifs 2019 ont été approuvés

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		5 354.66		286 516.90		291 871,56
Opérations de l'exercice	270 296.69	491 751.06	1010525.89	790 630.65	1 280 822.58	1 282 381.71
TOTAUX	270 296.69	497 105.72	1010525.89	1077147.55	1 280 822.58	1 574 253.27
Résultats de clôture		226 809.03		66 621.66		293 430.69
Restes à Réaliser			143 550.58	150 694.64	143 550.58	150 694.64
Totaux cumulés		647 800.36	1010525.89	1077147.55	1 424 373.16	1 724 947.91
Résultats définitifs		233 953.09		66 621.66		300 574.75

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		13 539.76		8 416.96		21 956.72
Opérations de l'exercice	58 884.05	53 390.77	76 992.71	75 185.80	135 876.76	128 576.57
TOTAUX	58 884.05	66 930.53	76 992.71	83 602.76	135 876.76	150 533.29
Résultats de clôture		8 046.48		6 610.05		14 656.53
Restes à Réaliser	8 046.23				8 046.23	
Totaux cumulés	66 930.28	66 930.53	76 992.71	83 602.76	143 922.99	150 533.29
Résultats définitifs						

- *Comptes de gestion 2019*

Les comptes de gestion présentés par le trésorier sont approuvés.

- *Arrêt de projet du PLUi de la Communauté de communes Brenne Val de Creuse.*

Le conseil municipal émet un avis favorable sur les orientations d'aménagement, de programmation et les dispositions du règlement du projet de PLUi en suggérant néanmoins une évolution sur les points suivants :

- Sur le village de Scoury, reculer la zone des 75m aux limites d'agglomération aux entrées Ouest et Est.
- Le long de la RD 951, enlever le recul des 75m au niveau des zones Nenr comme prévu dans le règlement.
- Extension de la zone U au nord du village de Scoury

- Pour les monuments historiques, la distance maximale de 20m pour la construction d'annexes ou piscine semble insuffisante, un recul supérieur est souvent nécessaire pour ne pas nuire à la qualité architecturale du bâtiment.

- *Rénovation thermique de la Mairie, APC, logements*

Le conseil municipal retient l'offre d'Energio pour réaliser l'étude thermique de l'ensemble du bâtiment Mairie, APC et logements pour un montant de 2400€TTC.

- *Fonds d'aide aux jeunes en difficulté*

La commune participera financièrement au fonds d'aide sur la base de 0.70€ par jeunes de 18 à 25 ans de son territoire soit 28.18€.

- *Fonds de solidarité logement*

La commune participera financièrement au fonds de solidarité sur la base de 1.66€ par résidence principale soit 428.28€.

Séance du 12 mars

- *Achat tracteur*

La proposition de l'entreprise Gonin Duris est retenue :

Achat d'un tracteur New Holland T5-95 au prix de 44 800€HT avec une reprise du Valtra à 10 000€HT.

Séance du 23 mai

Procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints

L'an deux mille vingt le vingt-trois du mois de mai à 09 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de CIRON.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BLANCHARD Alain, BLONDEAU Jérôme (pouvoir), BROUARD Lionel, CHAULET Marie-Noëlle, CREPIN Françoise, DEFEZ Gérard, DOS REIS VIANA Marie, GOUBARD Laurent, LABELLE Sylvie, LAFOUX Bruno, PAGNARD Jean Marie, PONTON Didier (pouvoir), RIPPEL Dominique, SOULAS Karine, VIGNES Geoffroy, .

La séance a été ouverte sous la présidence de M DEFEZ Gérard, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M GOUBARD Laurent a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L.2121-17 du CGCT)

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

M BLANCHARD Alain, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie¹.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme CHAULET Marie Noëlle et M LAFOUX Bruno

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b- Nombre de votants	:	15
c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau(artL66 du code électoral)	:	0
d- Nombre de suffrages blancs (art.L65 du code électoral)	:	1
e- Nombre de suffrages exprimés	:	14
f- Majorité absolue	:	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DEFEZ Gérard	14	quatorze

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M DEFEZ Gérard a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M DEFEZ Gérard, élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Élection du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b- Nombre de votants	:	15
c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau(artL66 du code électoral)	:	0
d- Nombre de suffrages blancs (art.L65 du code électoral)	:	1
e- Nombre de suffrages exprimés	:	14
f- Majorité absolue	:	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LABELLE Sylvie	14	quatorze

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint

Mme LABELLE Sylvie a été proclamé(e) première adjointe et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b- Nombre de votants	:	15
c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau(artL66 du code électoral)	:	0
d- Nombre de suffrages blancs (art.L65 du code électoral)	:	1
e- Nombre de suffrages exprimés	:	14
f- Majorité absolue	:	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BLANCHARD Alain	14	quatorze

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M BLANCHARD Alain a été proclamé(e) deuxième adjoint et immédiatement installé(e)

3.3. Élection du troisième adjoint

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b- Nombre de votants	:	15
c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau(artL66 du code électoral)	:	0
d- Nombre de suffrages blancs (art.L65 du code électoral)		1
e- Nombre de suffrages exprimés	:	14
f- Majorité absolue	:	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VIGNES Geoffroy	14	quatorze

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

M VIGNES Geoffroy a été proclamé(e) troisième adjoint et immédiatement installé(e).

3.4. Élection du quatrième adjoint

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b- Nombre de votants	:	15
c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau(artL66 du code électoral)	:	0
d- Nombre de suffrages blancs (art.L65 du code électoral)		1
e- Nombre de suffrages exprimés	:	14
f- Majorité absolue	:	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BROUARD Lionel	14	quatorze

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

M BROUARD Lionel a été proclamé(e) quatrième adjoint et immédiatement installé.

- *Indemnités du Maire et des Adjoint*

Le conseil municipal fixe les indemnités du Maire et des adjoints selon le barème suivant :

Nom-Prénom	Fonction	Indemnités	
		Taux maximal	Taux voté
DEFEZ Gérard	Maire	40.3	24.8
LABELLE Sylvie	1er adjoint	10.7	5.1
BLANCHARD Alain	2ème adjoint	10.7	5.1
VIGNES Geoffroy	3ème adjoint	10.7	5.1
BROUARD Lionel	4ème adjoint	10.7	5.1

- *Désignation délégués différents syndicats et associations*

Syndicat Intercommunal d'adduction d'Eau Potable Ciron-Oulches (SIAEP)

3 délégués: A BLANCHARD- D PONTON - J BLONDEAU

Syndicat départemental de l'Energie de l'Indre (SDEI) Comité territorial du PNR:

1 délégué G VIGNES

Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (SYMCTOM)

1 délégué titulaire S LABELLE 1 délégué suppléant B LAFOUX

Syndicat des transports scolaires

1 délégué titulaire M DOS REIS VIANA 1 délégué suppléant K SOULAS

Syndicat départemental gestion assainissement autonome

1 délégué titulaire A BLANCHARD 1 délégué suppléant B LAFOUX

PNR

1 délégué titulaire L BROUARD 1 délégué suppléant F CREPIN

Syndicat Agence de gestion et de Développement Informatique (AGEDI)

1 délégué G DEFEZ

Délégués Association Agir en Coeur de Brenne

Délégué titulaire : DEFEZ Gérard Délégué suppléant: LABELLE Sylvie

Délégués Association Mieux Vivre

Monsieur RIPPEL Dominique Madame CREPIN Françoise

Correspondant défense

Monsieur PONTON Didier

Délégué ATD

Monsieur BROUARD Lion

Délégué Initiative Brenne

Monsieur RIPPEL Dominique

- *Délégation signature Droit de préemption*

Le conseil municipal donne délégation au maire pour l'exercice du droit de préemption en application de l'article L.122-10 du Code des Communes.

- *Délégation de signature délivrance et reprise de concession*

Le conseil municipal donne délégation à Monsieur le maire pour gérer la délivrance et la reprise des concessions du cimetière communal.

- *Désignation membres commissions communales)*

Le conseil décide de créer les commissions suivantes à caractère permanent.

Commissions	Membres
Finances	G DEFEZ- S LABELLE- A BLANCHARD- G VIGNES- L BROUARD - JM PAGNARD
Bâtiments	G DEFEZ - A BLANCHARD -B LAFOUX- D PONTON- MN CHAULET- D RIPPEL- F CREPIN
Voirie	G DEFEZ- G VIGNES- L GOUBARD- B LAFOUX- L BROUARD- D RIPPEL
Espaces verts	G DEFEZ- G VIGNES- A BLANCHARD- L BROUARD- B LAFOUX- J BLONDEAU
Gestion du personnel	G DEFEZ- S LABELLE- F CREPIN- K SOULAS- MN CHAULET- D RIPPEL
Travaux	G DEFEZ- G VIGNES- A BLANCHARD- L BROUARD- F CREPIN
Matériel	A BLANCHARD- G VIGNES- L BROUARD- JM PAGNARD- L GOUBARD- B LAFOUX
Ouverture des plis	G DEFEZ- A BLANCHARD- G VIGNES- D RIPPEL- F CREPIN
Environnement Hygiène et santé	L BROUARD- B LAFOUX- J BLONDEAU- D PONTON- MN CHAULET- M DOS REIS VIANA
Informations, culture et loisirs	S LABELLE- G VIGNES- D PONTON- J BLONDEAU- M DOS REIS VIANA- K SOULAS
Commission scolaire	S LABELLE- D PONTON- M DOS REIS VIANA- K SOULAS
Prévention routière	JM PAGNARD

Séance du 02 juillet

• *Taux fiscalité 2020*

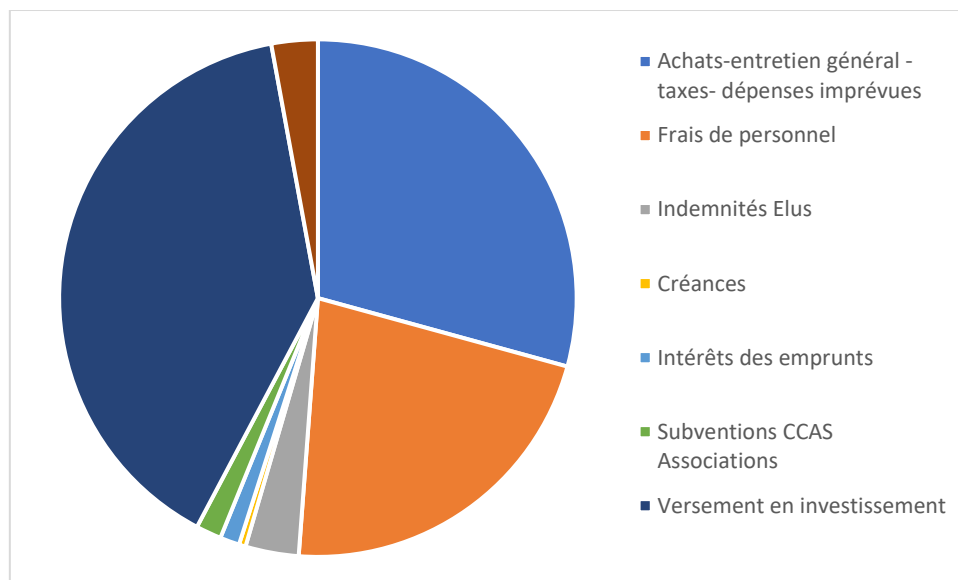
Le conseil municipal fixe les taux de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 10,74%
- Taxe foncier bâti : 3,34%
- Taxe foncier non bâti : 10,80%

• Budget 2020

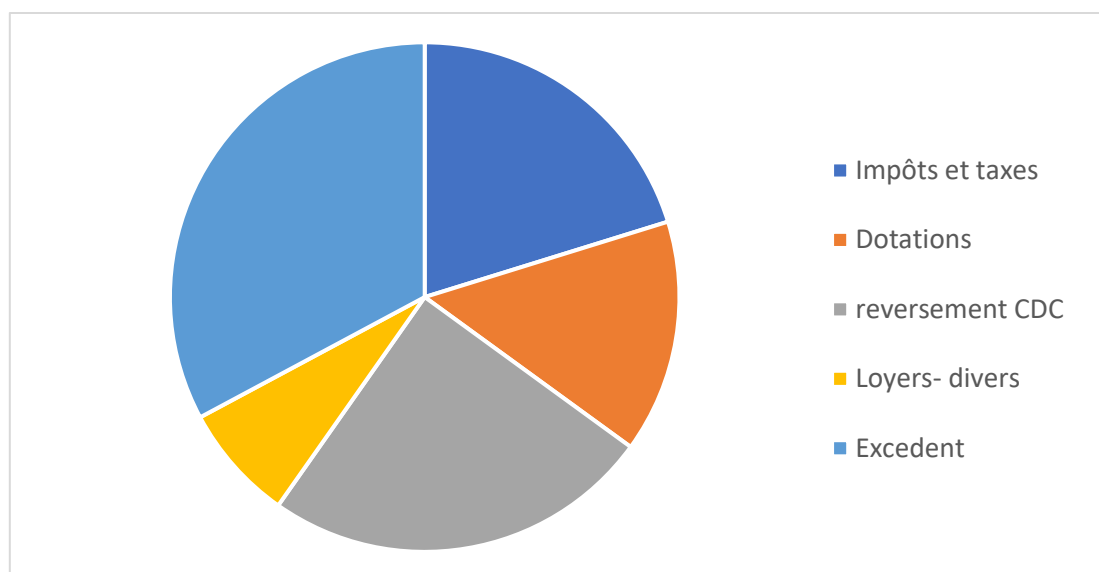
Dépenses de fonctionnement

Achats-entretien général - taxes- dépenses imprévues	Frais de personnel	Indemnités Elus	Créances	Intérêts des emprunts	Subventions CCAS Associations	Versement en investissement	Versement au BP assainissement
202 198,00 €	151 530,00 €	23 000,00 €	2 900,00 €	8 401,00 €	11 000,00 €	272 005,00 €	20 000,00 €



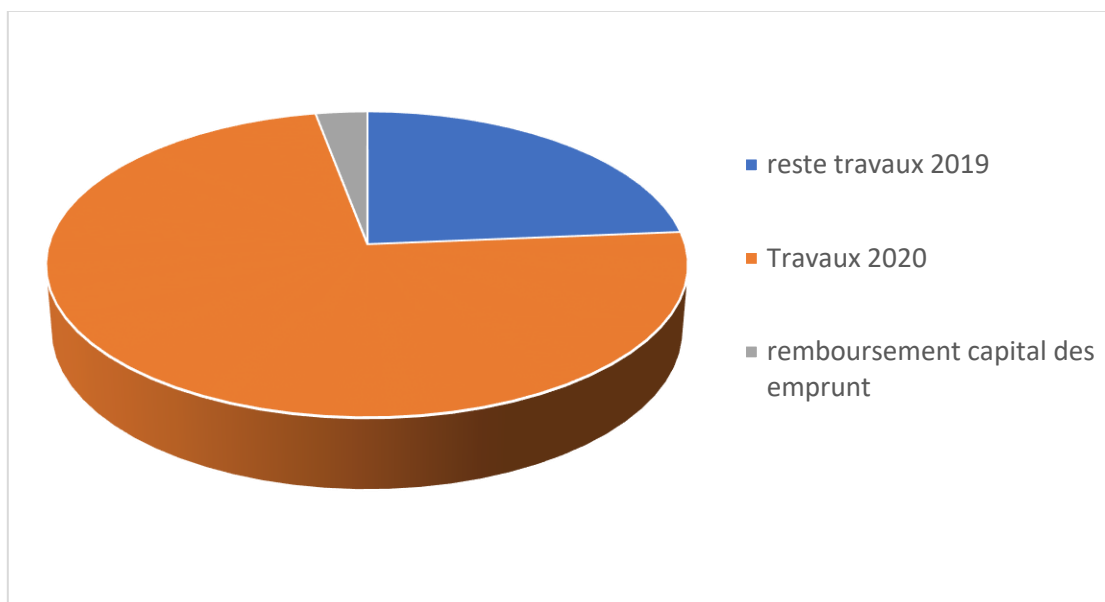
Recettes de fonctionnement

Impôts et taxes	Dotations	Reversement CDC	Loyers-divers	Excédent
139 691,00 €	102 234,00 €	171 000,00 €	51 300,00 €	226 809,00 €



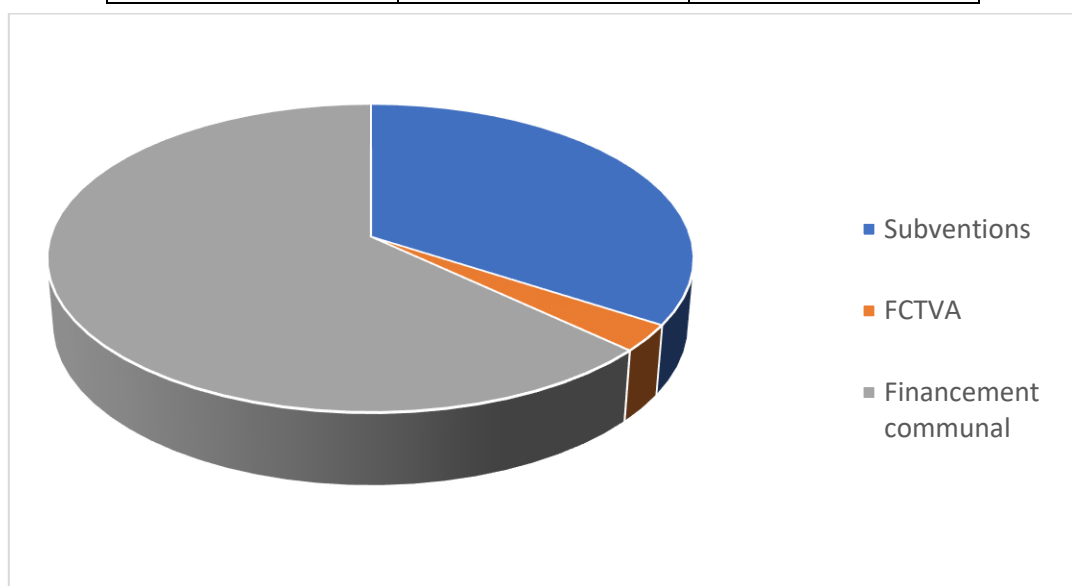
Dépenses d'investissement

Reste travaux 2019	Travaux 2020	Remboursement capital des emprunt
143 550,00 €	444 529,00 €	17 910,00 €



Recettes d'investissement

Subventions	FCTVA	Financement communal
206 694,00 €	17 140,00 €	382 155,00 €



- *Budget assainissement 2020 :*

Le budget assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'exploitation : 101 813.23€

Section d'investissement : 68 409.21€

- *Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)*

Suite aux élections municipales, la CCID est renouvelée. Le conseil municipal doit proposer une liste de 24 personnes, le directeur départemental des finances publiques désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

Nom	Prénom	Nom	Prénom
BABAUD	Sonia	LABELLE	Dominique
BROUARD	François	MARTINEAU	Annie
BRUERE	Gérard	MENET	David
BRUNET	Ludivine	MEUSNIER	Nicolas
CHAMBLET	Philippe	OBIANG	Corinne
CHAULET	Didier	PALCY	Raymond
CHYS	Roger	PLAUX	Bernard
DAHU	Bruno	POUPART	Jean-Charles
GAGNANT	Colette	QUILLON	Jean
GASSELIN	Christophe	ROYER	Johnny
GOUBARD	Laurent	SERVEUX	Magali
HERVIEU	Hubert	VALLIN	Maurice

- *Création Poste CDI*

Mme Brunet Ludivine, gérante de l'Agence postale communale est actuellement employée en CDD jusqu'au 31 août 2020. A compter du 01 septembre 2020, Mme Brunet sera embauchée en Contrat à Durée Indéterminé.

- *Travaux de voirie FAR 2020*

Le conseil décide de retenir l'offre d'Eurovia d'un montant de 24 908.52€HT pour réaliser les travaux sur la VC n°6 Cochet et la VC n°5 La Métairie.

- *Levé Topographique chemin de Pellebuzan*

Le conseil décide retenir la proposition de SOGREFA d'un montant de 1 475€HT pour réaliser le levé topographique du chemin de Pellebuzan.

- *Mise à disposition de la licence IV.*

Le conseil municipal accepte de mettre à disposition la Licence IV de la commune à M Colinet, propriétaire des Rives de la Creuse pour un an renouvelable au prix de 150€ annuels.

Les travaux de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse

Réunion du 23 février

- **Projet éolien de Vigoux**

Sur demande de M le Préfet, le président de la CDC présente le projet éolien prévu sur les communes de Vigoux et Bazaiges. Celui-ci est situé dans la vallée de la Creuse près de l'autoroute et d'une ligne très haute tension. Il rappelle également la répartition financière de la fiscalité 30% pour le département, 50% pour la communauté de communes et 20% pour la commune.

Après débat sur l'opportunité de développer l'éolien dans notre région, le président demande de voter.

Résultat du vote :

26 voix pour 6 voix contre 3 abstentions

La communauté de communes émet un avis favorable au projet.

- **Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi)**

Le président demande au conseil de se prononcer pour ou contre l'arrêt du Plui. Les communes auront ensuite 3 mois pour délibérer.

Elles auront 4 possibilités :

- Un avis favorable simple
- Un avis favorable avec suggestion pour l'évolution de certaines zones

Ces 2 premières positions seront considérées comme positives.

- Un avis favorable avec des réserves
- Un avis défavorable

Ces 2 dernières positions seront considérées comme négatives et remettront en cause l'arrêt du PLUi.

Le conseil communautaire émet un avis favorable à l'unanimité pour l'arrêt du PLUi.

- **Débat d'orientation budgétaire 2020**

Le président présente le contexte macroéconomique :

- La croissance prévue en 2020 + 1.30%
- La diminution régulière du chômage
- Le taux d'inflation prévu à 1.1%

Il indique également qu'en 2020 c'est la dernière étape pour la suppression de la taxe d'habitation.

La Dotation Générale de fonctionnement (DGF) restera stable en 2020.

Le président présente ensuite les orientations budgétaires 2020.

- La solidarité afin de préserver la cohérence de notre action
- L'action afin de poursuivre une politique d'investissement pour le territoire
- La prudence afin de garantir les équilibres financiers
- La volonté de la CDC de
 - o Ne pas augmenter la fiscalité
 - o Maîtriser ses dépenses de fonctionnement en particulier les dépenses de personnel
 - o Renforcer ses liens avec les communes pour un développement équilibré et durable du territoire.

En conclusion, avec une situation financière qui s'est améliorée depuis 3 ans, la collectivité doit malgré tout en 2020 continuer à faire preuve de prudence et de rigueur pour continuer à dégager des marges de manœuvre financière dans un contexte socioéconomique qui demeure fragile au niveau local.

C'est d'autant plus vrai qu'aujourd'hui (juin 2020), le débat d'orientation budgétaire a eu lieu en février avant la pandémie de la Covid 19.

Séance du 12 mars

- Comptes de gestion et administratifs

Les comptes de gestion et administratif 2019 sont approuvés ainsi que leurs annexes.

L'année 2019 se termine avec un excédent en fonctionnement de 1 382 543€ et un excédent en investissement de 211 381€.

- Taux 2020

Le président Claude Mériot propose la reconduction des taux 2019 en 2020. La proposition est acceptée.

Taxe d'habitation	: 10.34%
Taxe foncier bâti	: 10.33%
Taxe foncier non bâti	: 21.85%
Contribution foncière des entreprises	: 26.37%

Le taux de la Taxe ordures ménagères est maintenue à 14,5%

Taxe Gémapi : le président propose de conserver la même somme que l'année précédente soit 125 000€. La proposition est acceptée.

- Vote des budgets 2020

Les budgets présentés par le président sont adoptés.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 12 188 794€

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 754 631€.

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

Charges à caractère général (Eau, électricité, chauffage urbain, combustible, carburant, alimentation cantines, petits équipements, fournitures administratives et scolaires, entretien des bâtiments, assurances, transports collectifs, téléphone, cotisations diverses, taxes foncières)	1 484 395€
Les charges de personnel	3 774 000€
Les participations	3 752 000€
Dont <i>SYMCTOM</i>	2 264 000€
<i>Attribution compensation</i>	1 158 000€
<i>FNGIR</i>	320 000€
Les autres charges de gestion	1 384 566€
Dont <i>Indemnités</i>	66 000€
<i>Service Incendie</i>	575 000€
<i>Contributions à des organismes de regroupement</i> (<i>PNR, RPI, OPAH, SMABCAC, RIP36</i>)	344 900€
<i>Contribution SCOT</i>	47 160€
<i>Ecole ST Thérèse</i>	67 000€
<i>Fonctionnement multi accueil du Blanc</i>	82 500€
<i>Fonctionnement multi accueil Thenay</i>	53 000€
<i>Chapitre Nature</i>	17 000€
<i>Office de tourisme</i>	60 000€
Dépenses imprévues	724 283€
Virement section investissement	645 700€
Dotation aux amortissements	244 800€

Les principales recettes de fonctionnement sont :

Report de l'excédent	1 314 814€
Produits de services (cantines, garderies)	741 380€
Impôts et taxes	8 275 700€
Remboursement charges de personnel	75 000€
Dotations, subventions et participations	1 492 100€
Autres produits de gestion (loyers maison de santé)	135 800€

Les principales réalisations prévues en investissement sont :

Scolaires	287 280€
Dont <i>Informatique écoles</i>	150 000€
<i>Réfectoire Oulches</i>	23 000€
<i>Huisseries école Mérigny</i>	29 000€

<i>Toiture école Rivarennnes</i>	27 000€
<i>Charpente école ville haute</i>	30 000€
<i>Travaux en régie</i>	44 000€
<i>Cantine Ciron</i>	38 000€
Equipe verte (matériel et voiture)	60 000€
Administratif (achat immeuble à Ruffec + matériels)	67 980€
Lecture publique (matériels)	45 820€
Economie	418 000€
Dont <i>ZA Pouligny (acquisition et travaux</i>	<i>55 000€</i>
<i>Honoraires PLUi</i>	<i>70 000€</i>
<i>Fibre optique</i>	<i>283 000€</i>
Tourisme	6 000€
Animation petite enfance	384 250€
(Mise en conformité du centre de loisirs de Fontgombault pour le handicap)	
Cœur de village de Vigoux	100 000€
Remboursement capital des emprunts	595 000€
Fonds d'investissement local	144 000€

Les principales recettes d'investissement sont :

Le virement de la section de fonctionnement	600 000€
Le fonds de compensation de la TVA	240 000€
Les subventions affectées aux projets	1 017 320€
Les emprunts	591 426€
Certificats d'économie d'énergie	67 900€

- Subventions CAF

Le conseil communautaire autorise le président à déposer auprès de la CAF les demandes de subvention pour les projets de fonctionnement du service enfance jeunesse

Séance du 25 juin

- Bilan d'activités 2019

Le président C Mériot présente le bilan d'activités 2019 (consultable sur le site de la CDC Brenne Val de Creuse).

- FPIC

Le conseil communautaire accepte la proposition du président de reprendre la même répartition que les années précédentes.

- Economie

Suite à la pandémie de la Covid 19, certaines entreprises locataires de la CDC ont connu une perte de chiffres d'affaires.

Suite à leur demande et après étude, la commission économique propose soit une annulation totale soit un report des loyers suivant les cas.

La proposition de la commission est acceptée par l'assemblée

- Vente des locaux de la clinique vétérinaire de Tournon saint Martin

Un acquéreur est intéressé par ces locaux, son offre permettant de solder le capital dû des emprunts, l'assemblée accepte la proposition.

- Installation d'un facteur d'orgues à Saint Civran

Après aménagement d'un local de la CDC pour un montant de 50000€, le loyer mensuel est fixé à 300€ sur 15 ans. L'opération est adoptée à l'unanimité.

- Fonds renaissance

Ce fonds d'aide aux entreprises en difficulté est proposé par la Région Centre Val de Loire avec l'appui de la Banque des Territoires et des communautés de communes et d'agglomération.

Son montant est de 7 290 000€, il est destiné aux entreprises de moins de 20 salariés.

L'aide varie de 5000€ à 20 000€, c'est une aide remboursable en 2 ou 3 ans.

Pour notre région, les dossiers sont préparés par Brenne Initiative (maison du Parc à Rosnay).

Une réunion d'attribution a lieu tous les 15 jours à Châteauroux.

- Covid 19

L'assemblée charge le président de déposer un dossier DETR pour les surcoûts liés à la Covid 19 et d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents qui ont été mobilisés durant cette période.

- Facturation cantine

L'assemblée accepte la proposition suivante :

Les repas non consommés ne peuvent donner lieu à déduction sauf :

Absence pour raison médicale d'au moins 7 jours avec certificat médical

Absence pour visite médicale chez un spécialiste avec certificat médical

En cas d'exclusion de l'élèves du service

Si la collectivité ne peut mettre en place le service (grève, travaux)

La régularisation se fera 3 fois par an, en janvier, mai et juillet.

- CRST

Le président présente les principaux éléments du Contrat Régional de Solidarité Territorial qui couvrira la période 2020-2026 et qui sera signé en juillet.

SYMCTOM

(Syndicat mixte collecte et traitement des ordures ménagères)

Mise en place d'une tarification incitative

Le SYMCTOM à qui la communauté de communes Brenne-Val de Creuse a délégué l'exercice de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés se trouve confronté à un problème lié à l'augmentation de ses charges. Il est donc envisagé comme l'on fait de nombreuses collectivités de mettre en place un système de tarification incitative sous forme de Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOM incitative).

Pour rappel, quelques chiffres importants à connaître :

Pour la prestation d'enfouissement :

- Ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) : 4 630T
- Encombrants des déchèteries : 740T

Coût total : 449 000€TTC dont 91 300,00€ de TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) à 17€/T.

Si rien n'est fait, les perspectives à l'horizon 2025 avec une augmentation de la TGAP prévue, nous arriverions à 774 126,00€TTC dont 372 450.00€ de TGAP (65€/T).

Sans compter une éventuelle augmentation du prix de la prestation lors du renouvellement du marché prévu en 2022.

Concernant les recettes liées à la revente des matériaux :

La plupart des filières sont en difficultés (papier, carton, ferraille) et le circuit de recyclage du plastique semble très fragile. Un manque à gagner est estimé sur la revente des matériaux à court terme à 100 000€ par an.

Par ailleurs d'autres charges sont également en augmentation comme l'assurance du personnel et la prestation de tri du papier.

Il faut donc s'attendre à une augmentation progressive des coûts du service, qui pourraient atteindre, par rapport à aujourd'hui, plus de 400 000€ supplémentaires par an en 2025, soit l'équivalent de 2 à 2,5 points de TEOM.

Comment maîtriser les coûts ?

Il existe 2 leviers permettant de réaliser des économies significatives :

La réduction des charges liées au personnel

- Optimisation des tournées grâce à une réorganisation des circuits.
- Ajustement du temps de travail.

- Diminution de l'absentéisme : mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

La réduction des quantités de déchets enfouis

- Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) qui a permis de diminuer les quantités d'OMr de 15% en 6 ans (compostage, distribution des poules...)
- Réduction des encombrants des déchèteries avec la mise en place de nombreuses filières (bois, ameublement, textiles, DEEE, plastiques, ...) qui ont permis de diminuer les quantités de plus de 60% en 10 ans.
- Extension des consignes de tri plastiques au plus tard en 2022, qui devrait permettre de diminuer légèrement les tonnages enfouis. Un doute existe cependant sur la fiabilité de cette filière (problème d'exutoires à trouver).
- Responsabilisation de l'utilisateur par le biais de la Tarification Incitative.
Gain possible : baisse de l'enfouissement compris entre 20 et 40% sur le flux des sacs noirs.

Qu'est ce que la tarification incitative ?

La tarification incitative permet l'application du principe pollueur-payeur aux usagers du service.

Elle intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur, alors incité financièrement à des comportements plus vertueux.

L'utilisateur est encouragé à modifier ses comportements vers :

- Une diminution des quantités de déchets produits pour une prévention des déchets (par exemple, la pratique du compostage domestique se développe dans beaucoup de collectivités instaurant une tarification incitative) ;
- Une augmentation du tri (collectes sélectives mais aussi en déchèteries) pour une meilleure valorisation matière et/ou organique ;
- Une consommation responsable ;
- Une optimisation des services pour une maîtrise des coûts.

Une tarification incitative pour le financement du service public de gestion des déchets est une REOM ou une TEOM comprenant une part variable calculée en fonction de la quantité de déchets produits (volume, poids ou nombre de levées).

Selon les retours d'expériences qui sont nombreux en France, la tarification incitative permet de maîtriser voire de baisser le coût du service dans le cadre d'une démarche d'optimisation globale. Dans la majorité des cas, les collectivités constatent, dès sa mise en œuvre une forte évolution des tonnages (baisse des ordures ménagères, amélioration des collectes sélectives et, parfois baisse du tonnage global de déchets ménagers et assimilés collectés).

Le retour en classe après le confinement.....

Le 12 mai, les élèves de l'école de Ciron sont revenus dans leur classe après avoir fait pendant plusieurs semaines « l'école à la maison ».

Un jour en fin d'année 2019 une maladie qui s'appelle le COVID19 a commencé. On dit qu'elle est apparue à cause d'un pangolin parce qu'un chinois en a mangé. Il y avait des français en Chine, ils sont revenus en France. Il y a plusieurs pays touchés par la maladie. Parmi ces pays la France en fait partie.

Ce virus se propage très vite alors il y a eu beaucoup de pays confinés, par exemple la France. Nous, à l'école de Ciron, nous sommes restés 2 mois en confinement. Ensuite, nous avons pu retourner à l'école ! Oui !!! Nous sommes en train de faire les « défoulées du Parc ».

Pour les récréations, elles sont décalées, les 2 classes ne sortent pas en même temps.

Il y a 2 services de cantine. Tout au long de la journée on se lave beaucoup les mains.

Suzy CE2

Le retour en classe après le confinement s'est bien passé, j'écris, je joue et j'écoute la maîtresse.

Alizée CE2

Je n'avais pas très envie revenir mais je me suis dit que l'école sert à apprendre, à travailler. J'ai retrouvé mes amis, Noa, Jean, Paul mais j'étais moins fier car on ne pouvait pas s'approcher, se toucher mais j'étais quand même content de retrouver la maîtresse.

Mathéo CE2

Je n'avais pas envie de retourner à l'école. Mais une fois que je suis allé à l'école, j'étais content parce que j'ai retrouvé mes copains et copines même s'il faut respecter les « gestes barrière ».

Paul CE2

Le retour en classe s'est très bien passé. J'ai retrouvé ma maîtresse, mes camarades et mes amis. J'avais hâte de revenir à l'école après le confinement. Le retour n'a pas été trop dur.

Sacha CE2

J'avais hâte de retourner en classe, mais il fallait toujours se laver les mains et rester à un mètre.

Jean CE2

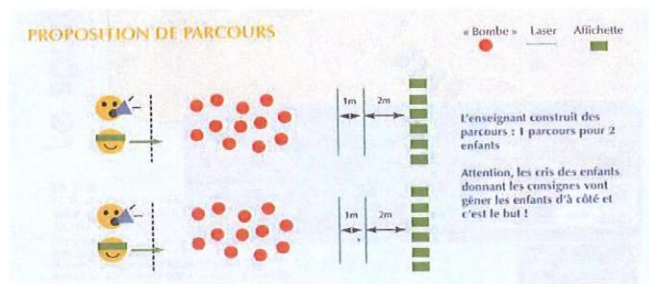
Chaque année au mois de juin, comme beaucoup de classes, nous participons aux foulées du Parc. Cette année elles n'ont pas eu lieu alors on a fait les « défoulées ».

On a même eu le droit au jus de pommes et au chocolat !!!!



Le biathlon
 J'ai bien aimé quand on a couru et quand on devait lancer le caillou, et aussi de jouer en équipe avec Paul et Sacha.
 J'ai apprécié quand on a bu du jus de pommes et mangé les chocolats.
 Margaux CE2

Koh-Lanta-Vid
 Les yeux bandés, on doit passer entre des obstacles qu'on ne doit pas toucher et arriver au bout pour récupérer 6 affichettes qui expliquent les gestes barrière.
 J'ai fait 4 tours, Jean était perdu, il ne voyait rien et comme dans Koh-Lanta on voulait gagner.
 Il nous restait que 2 affichettes, on avait presque gagné. Quand on a ramassé les 6 affichettes on se met à l'ombre et on regarde les autres.
 Noa CE2



Stéarinerie Dubois, 200 ans d'histoire - 1820-2020

Installée à Scoury depuis 1965, la Stéarinerie Dubois souffle cette année ses 200 bougies. C'est l'occasion de se pencher sur deux cents ans d'une aventure humaine et économique unique, conduite tout au long des années par les descendants directs du fondateur.

Théodose DUBOIS fonde en 1820 une entreprise de fabrication de bougies. En ces débuts de la révolution industrielle, la recherche d'une solution pour un éclairage efficace et peu coûteux était devenue un enjeu essentiel pour s'affranchir de l'éclairage naturel fourni par la lumière du jour, qui rythmait à l'époque l'organisation du travail et la vie quotidienne.

A cette même période, la connaissance et l'utilisation des corps gras sont profondément modifiées par les travaux d'un des plus grands chimistes de son temps : Eugène Chevreul. Celui-ci, en étudiant la composition des graisses, découvre la stéarine. Chevreul perçoit immédiatement que sa découverte peut révolutionner l'industrie de la chandelle et de la bougie. En effet jusqu'alors, l'éclairage se faisait soit avec des chandelles de cires d'abeille qui donnaient un éclairage de qualité mais étaient extrêmement coûteuses, soit avec des chandelles de suif, peu coûteuses mais qui donnaient un éclairage médiocre et de surcroît étaient malodorantes.

En revanche la réalisation de bougies à base d'acide stéarique permet d'obtenir un éclairage de bonne qualité à moindre coût.

La bougie stéarique connaît un succès fulgurant, et de nombreuses stéarineries voient le jour. Théodose Dubois se lance aussi dans les applications de cette nouvelle technologie : il devient producteur de stéarine et utilise cette matière première pour fabriquer des bougies stéariques qu'il commercialise sous le nom de « bougie de la Ruche ».

Au fil des années, l'entreprise se développe avec beaucoup de dynamisme. En 1861, l'usine s'installe en banlieue parisienne, à Montreuil, où elle restera jusqu'en 1965. L'entreprise est à la fois un producteur de produits chimiques (la stéarine) et un fabricant de bougies et cierges à partir de cette matière première.

Dans les années 1960, l'urbanisation de la région parisienne oblige l'entreprise à envisager de quitter Montreuil. C'est Scoury dans l'Indre qui sera retenu comme nouvelle implantation.

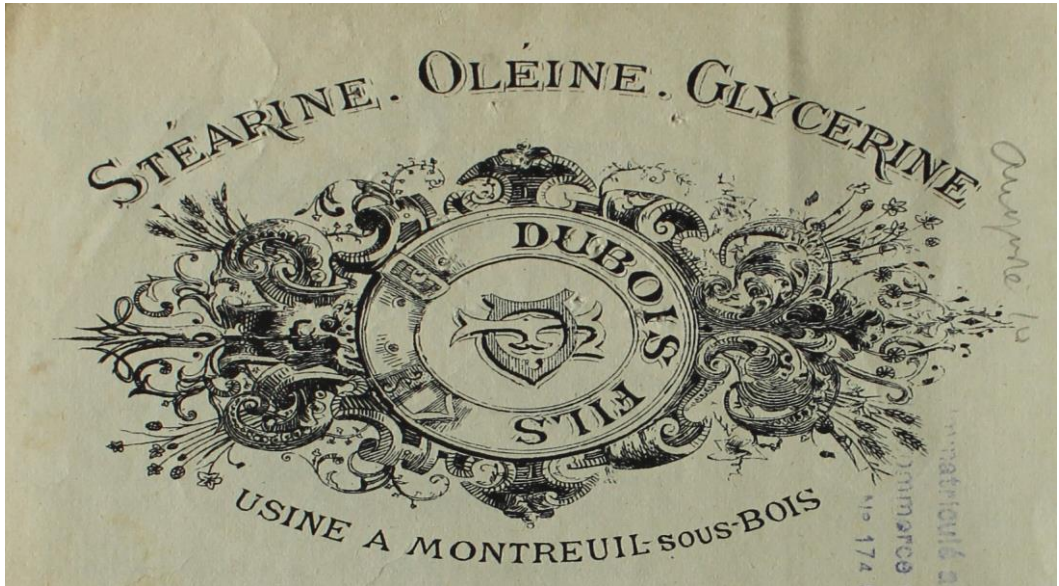
La Stéarinerie Dubois s'installe sur le site d'une ancienne distillerie fondée en 1944 par la société Antar pour produire de l'alcool carburant à partir de topinambours. Cette distillerie fut mise en service en 1946 et s'arrêta en 1955, car le développement de l'industrie pétrolière rendit l'alcool carburant obsolète.

Après un peu plus de 100 ans à Montreuil la STÉARINERIE DUBOIS quitte son site historique pour Scoury. Plusieurs membres du personnel vont déménager et eux aussi quitter Montreuil pour le Berry.

En 1980, un des descendants du fondateur reprend la direction de l'entreprise Stéarinerie Dubois et décide, avec l'aide de Paul Droste, un ingénieur chimiste confirmé, d'engager une profonde reconversion de la société, lui donnant ainsi une place d'acteur majeur dans l'industrie de la chimie des corps gras.

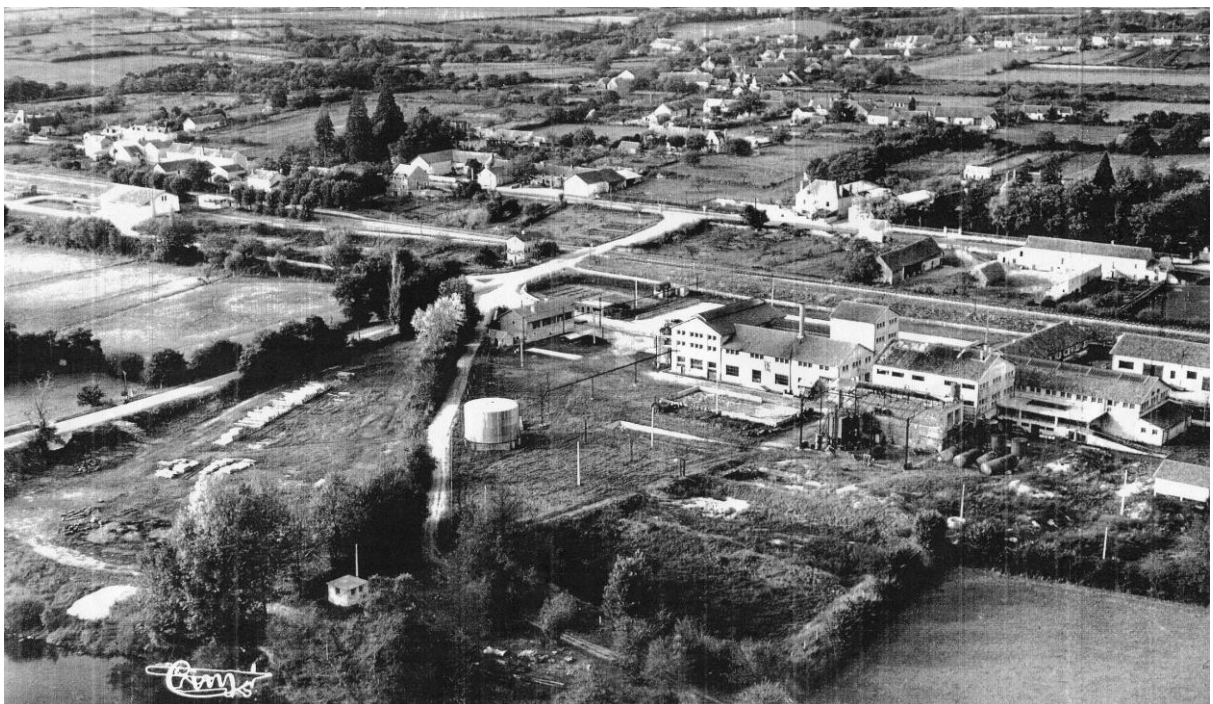
Aujourd'hui, la Stéarinerie Dubois ne fabrique plus de bougies. En revanche, elle fabrique et commercialise des corps gras de haute technologie pour des clients qui sont des leaders mondiaux dans des secteurs aussi variés que la cosmétique, la pharmacie, l'alimentaire ou l'industrie en général. Elle réalise une part très importante de son activité à l'export.

Une nouvelle génération de descendants du fondateur prend le relais... l'aventure continue !



Usine de Montreuil

Usine de Scoury



Les

associations

AGIR EN COEUR DE BRENNE

En mode confinement

Le 16 mars 2020, le pays est en mode confinement suite à la pandémie de la Covid19, au départ pour un mois et une prolongation jusqu'au 10 mai 2020.

L'association Agir en Cœur de Brenne n'a pas cessé pendant ces 2 mois de livrer les repas à domicile aux personnes les plus fragiles, malades, vulnérables et a dû faire face à un surcroît d'activité.

Les CCAS de plusieurs communes nous ont demandé de livrer exceptionnellement pendant cette période des personnes en convalescence après un séjour à l'hôpital, isolées, ne pouvant pas se déplacer et recevoir de l'aide de leur famille.

Il a fallu trouver des masques, des gants, du gel hydroalcoolique et Dany et Joëlle, les livreuses ont dû et su s'adapter avec les gestes barrière et une désinfection complète du véhicule.

Merci à M Lamome, notre fournisseur de repas pour avoir répondu à nos attentes, car il a dû lui aussi composer avec des ruptures de marchandises et faire des kilomètres parfois pour s'approvisionner.

Et à la laverie de Rosnay, confinement oblige, pas de clients pour madame Damiana VIEIRA. C'est ainsi que l'association a répondu à un appel du PNR de la Brenne qui recherchait des couturières pour confectionner des masques (La cistude masquée) Mme Viera a été mise à disposition.

Contact et renseignements : mairie de Ciron

Sylvie Labelle



Comité des Fêtes de CIRON

Le Comité des Fêtes a tenu son Assemblée Générale le 28 février 2020.

Après présentation des rapports moraux et financiers, il a été procédé au renouvellement du bureau. :

Composition du bureau :

Président	Dominique LABELLE
Vice-présidente	Karine SOULAS
Trésorière	Caroline LAFOUX
Trésorière-Adjointe	Françoise CREPIN
Secrétaire	Marie-Hélène BANNIER

Membres du conseil d'administration :

Florence BLONDEAU, Maria GUERIN, Bruno LAFOUX, Evelyne VIOLLET

Autres membres :

BLONDEAU Pascal, CAILLAUD Bernard, Éric DENIS, FEIGNANT Pierre, Corinne GELIOT, LABELLE Sylvie, LAUZANNE Pierre, Frederic PASQUERS, René PEROT, Claude et Chantal RIAUTE, SERVEUX Magali, TRINQUART Bertrand, VIOLLET Richard.

Nos animations :

En raison de la crise sanitaire, l'activité du Comité des fêtes a été réduite à néant.

En effet, après avoir dû annuler la randonnée d'avril, nous sommes obligés de faire de même pour la fête champêtre compte tenu des contraintes en vigueur totalement incompatibles avec l'organisation de celle-ci.

Nous vous donnons rendez-vous pour la marche au profit du Téléthon prévue le vendredi 23 octobre.

Bon été à tous et prenez soin de vous.

D Labelle

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES ET AMIS DES ÉCOLES DE CIRON OULCHES

De nombreux projets n'ont pas eu lieu suite au confinement, mais l'équipe de l'Ape se tient prête pour commencer une nouvelle année dès la rentrée.

Les manifestations qui ont eu lieu, telles que le loto, le « vide ta chambre », le spectacle de Noël, le carnaval, se sont déroulées dans la joie et la bonne humeur avec une participation plus significative.

Merci aux aidants et aux participants.

Toutes les manifestations qui ne sont pas déroulées, comme la rando-goûter, la journée pêche, la kermesse, ne sont que partie remise.

Le nouveau calendrier des manifestations sera établi dès le mois de septembre.



L'équipe de l'Ape vous souhaite de passer un bon été et a hâte de vous retrouver pour une nouvelle année.

Prenez soin de vous et à bientôt.



Une chorale confinée, mais pas sans voix !

Le chant est une activité artistique qui se pratique avec joie en groupe, mais il résiste parfaitement bien au confinement. Chaque choriste peut chanter à cœur joie chez lui, dans son jardin et même sous la douche comme on le sait ! Seul risque de contamination : les voisins, qui pourraient bien s'y mettre aussi ...

Les répétitions à la salle des fêtes de Ciron reprendront de plus belle à la rentrée de septembre.

La date de rentrée sera fixée ultérieurement.

Si certains ou certaines d'entre-vous hésitent encore, septembre sera le moment de franchir le pas et de vous joindre au groupe en toute simplicité. Quel que soit votre niveau ou disponibilité, venez découvrir le plaisir de chanter et le bien-être qu'il procure. Si le cœur vous en dit, vous pouvez même assister à volonté aux répétitions. Les musiciens qui pratiquent un instrument, même modestement, sont les bienvenus.

La chef de Chœur Sylvie est à l'écoute de vos désirs, car tous les styles peuvent être chantés : moderne, ancien, classique, traditionnel, etc. Les idées nouvelles sont reçues avec plaisir. Presque tout peut être chanté !



**REPETITION CHAQUE
MARDI SOIR A 20H**

**SALLE DES FETES
DE CIRON**



Les activités de l'Association Familles Rurales Loisirs du Val de Creuse

Comme pour tous, cette crise sanitaire sans précédent a fait cesser brusquement toutes les activités de notre association ainsi que les différents rassemblements et manifestations initialement prévus comme notre voyage annuel et notre pique-nique convivial.

Depuis fin mai, le dessin le théâtre le Djembel et la gymnastique ont pu reprendre en respectant un strict protocole de précautions.

L'amélioration de la situation ainsi que la levée progressive des règles de confinement nous permettent d'envisager sereinement une reprise totale de l'ensemble de nos activités à la rentrée.

Bonnes vacances à tous.

Ciron Atelier Peinture dessin

Les participantes à CAP dessin sont revenues après les fêtes de fin d'année à la salle de Scoury pour y parfaire les techniques apprises au premier trimestre de la saison 2019/2020.

Le 12 juin après trois mois d'interruption pour cause de Corona, le groupe a repris le chemin de l'atelier pour progresser dans cet art du dessin.

Hélas, nous avons à déplorer la disparition d'Evelyne Vivien de Cors. Elle avait fait en 6 mois d'immenses progrès et malgré sa maladie elle a su rester souriante et drôle avec chacun d'entre nous. Nous pensons bien à elle ainsi qu'à sa famille qui, en raison du confinement n'a pas pu l'accompagner dignement.

Vous qui êtes intéressés par la pratique du dessin et de la peinture, inscrivez-vous dès maintenant pour la saison 2020/2021



Contactez Christian au : 06 02 05 81 96

La Gymnastique

Avec une bonne participation de nos 17 gymnastes en début d'année, notre activité fut brusquement arrêtée en mars comme pour tous.

Elle a repris timidement en juin.... et nous sommes impatients de retrouver tout le groupe dès la rentrée.

C'est avec plaisir que nous accueillerons de nouveaux adhérents en septembre.

Pour rappel, les cours ont lieu à :

- Ruffec le mardi de 19h30 à 20h30
- Ciron le jeudi de 18h00 à 19h00



Contactez Marie Hélène au : 02 54 37 13 05

Pas de répit pour la troupe de théâtre des Trois Vallées

Pendant le confinement, les sept comédiens apprennent leur texte chacun de leur côté. Leur tournée doit débiter à l'automne.

Malgré la période de confinement liée au coronavirus, la troupe de théâtre des Trois Vallées se projette à la préparation de sa tournée qui débutera à l'automne prochain.

Les acteurs sont bien placés pour savoir que la préparation d'un spectacle représente un investissement énorme et ont tous une pensée pour les compagnies de théâtre qui ont dû stopper leur tournée à cause du Covid-19. Ils pensent notamment à la Comédie Bélâbraise.

Première représentation le 3 octobre

« Nous avons eu de la chance car les sept représentations de notre tournée se sont déroulées avant le confinement, entre octobre et décembre. Depuis plus de dix ans, nous montons un spectacle composé en préambule d'un sketch, suivi d'une pièce de théâtre. Confinement oblige, les comédiens ne se réunissent pas. Chacun se projette sur ce nouveau spectacle et travaille le texte à la maison depuis maintenant un mois. Les comé-



Les comédiens de la troupe des Trois Vallées.

diens choisissent eux-mêmes leurs pièces et la distribution des rôles. Leur choix s'est arrêté, cette année, sur une pièce d'Angélique Sully, *L'Héritage* presque parfait, une comédie qui met en scène sept comédiens», détaille Gilles Bruneau, président de Loisirs Val de Creuse Ciron-Oulches-Ruffec, association qui chapeaute la troupe des Trois Vallées.

L'histoire; prenez une vieille dame machiavélique; faites la mijoter à feu doux dans un

bouillon de manigances; ajoutez une pincée de mensonges et une ambiance familiale explosive. Accompagnez le tout d'un héritage salé et d'une bonne dose d'humour.

Cette pièce sera précédée d'un sketch mettant en scène deux comédiens: *Dans la forêt lointaine*, de Pascal Martin, où il est question d'une conférence sur les arbres, animée par un professeur spécialiste des arbres et son assistant bûcheron perturbateur. Les vertus pédago-

giques de la conférence sont malheureusement limitées par les interventions du bûcheron.

Cor. NR : Brigitte Bisson

Représentations : Oulches, le 3 octobre ; Le Blanc, le 31 octobre ; Ciron, le 7 novembre ; Saint-Gaultier, le 22 novembre ; Argenton-sur-Creuse, le 28 novembre et Ruffec, le 12 décembre. Seules les dates du 10 et 24 octobre et du 5 décembre restent à ce jour encore disponibles.
Contact : la troupe des Trois Vallées, tél. 09.84.17.76.89.

solidarité

L'UNION SPORTIVE

L'année sportive 2019/2020 s'est interrompue mi-mars suite au covid-19. Aujourd'hui, le confinement est terminé ainsi que la saison.

L'équipe finie 3^{ème} de son groupe. Nos joueurs ont fait une bonne partie cette année grâce à l'arrivée des jeunes qui ont été encadré par les anciens de l'équipe.

Félicitations à tout le groupe.

Départemental 4 Poule D

Cl	Equipe	points	MJ	Ratio
1	Azay Ferron 1	31	12	2,583
2	Pont Chretien 2	28	13	2,154
3	Ciron Us 1	23	13	1,769
4	Fc Valp 36 3	20	13	1,538
5	Tendu As 1	20	13	1,538
6	As Neuillay Les Bois 1	19	13	1,462
7	Pouigny St P 2	20	14	1,429
8	U.S. Le Blanc 3	16	12	1,333
9	E. Pechereau Le 2	12	14	0,857
10	Lignac Us 1	9	12	0,750
11	Douadic Fc 1	1	13	0,077
12	F.C.M.O. 3	0	0	0,000

Notre assemblée générale a eu lieu samedi 20 juin au stade en plein air.

L'an prochain, nous aurons une équipe qui évoluera en Départemental 3. Nous avons été repêchés par le district de l'Indre football pour accéder à la catégorie supérieure.

Voici notre groupe 2020/2021 :

Départemental 3

Poule C

	Equipes
1	US Azay le Ferron 1
2	ES Pont Chretien 2
3	Fusion Argenton / Le Pêchereau 3
4	JLVC Pouigny St Pierre 1
5	AC Parnac Val d'Abloux 2
6	Fc2mt 2
7	FC Obterre 1
8	AS Ingrandes 1
9	FCMO 2
10	USB Vendoeuvres 2
11	AS St Gau-Thenay 2
12	US Ciron 1

Bonnes Vacances à tous.



PROJET DE CENTRALE SOLAIRE LES SABLIERES DE CIRON



VOTRE TERRITOIRE
EST SOURCE D'ÉNERGIE

RÉUNION D'INFORMATION

Vous souhaitez en savoir plus sur le projet de centrale solaire ?
Venez rencontrer les équipes de Total Quadran le

Judi 30 Juillet
de 18h à 20h
à la salle des fêtes de Ciron

